COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

Absents : Naudy ROUX, Sandrine FAVRE
Absent Excusé : Viviane RAMONDENC
Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Schéma départemental de coopération intercommunale

Dans le cadre de la réforme territoriale, la Préfecture a transmis le schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Monsieur le Maire présente les modifications concernant la commune :

- Regroupement des Communauté de communes du Rougier de Camarès, du Pays Belmontais et du Pays de la Vallée du Rance et le Pays Saint Serninois ;
- Fusion entre le SIAH des vallées de la Sorgue et du Dourdou, le Syndicat de la Vallée du Rance et le Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et Soulzon.
- Le conseil municipal délibèrera à la prochaine réunion.

2- S.I.E.D.A. :

*** Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de Verrières**

Monsieur RASCOL expose qu'il serait opportun, pour faire suite à l'ouverture des réseaux humides, de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.
Monsieur le Maire précise que ce projet de valorisation du village de Verrières est estimé à 116 302.42€ HT. La participation de la commune sera de 39 412.86 € HT.
Le conseil municipal approuve unanimement le projet.

*** Projet éclairage public de Verrières – Convention d'organisation temporaire de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux d'éclairage public. Le montant des travaux s'élève à 13 354.33 €, dont 10 015.75€ à la charge de la commune. Monsieur le Maire propose que la maitrise d'ouvrage soit déléguée au SIEDA.
Le conseil municipal approuve unanimement le projet.

3- Décision modificative n°2

Monsieur le Maire expose que le Préfet de l'Aveyron a prononcé la liquidation de l'Association Syndicale Autorisée de drainage et d'irrigation de Caylus. Il doit être procédé à la répartition de l'actif et du passif de cette association. Le résultat 2015 doit être intégré dans le budget principal de la commune. Il en résulte la proposition de décision modificative ci-dessous :

Budget primitif général- Section fonctionnement		
N° Compte et libellé	**Dépenses**	**Recettes**
002 – Report d'excédent		+ 344.15 €
678- Charges exceptionnelles	+ 344.15 €	
Budget primitif général- Section investissement		
001 – Report d'excédent		+ 69.34 €
020 – Dépenses imprévues	+ 69.34 €	

Par ailleurs, il convient d'ajuster les crédits du chapitre 012 « charges de personnel » par un transfert de crédits décrits ci-dessous.

Budget primitif général- Section fonctionnement		
N° Compte et libellé	**Dépenses**	**Recettes**
6411- Personnel titulaire	+ 2 000 €	
6453- Caisse de retraite	+ 3 000 €	
678- Charges exceptionnelles	- 5 000 €	

La décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité.

4- Lotissement La Croux

Monsieur le Maire rappelle le projet de déclassement de la voie communale située à La Croux entre les parcelles ZC 67,61, 52 et 65 en vue de son aliénation (pour partie). Une enquête publique a été conduite du 16 au 30 juillet inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport et ses conclusions en date du 10 août 2015.

Le conseil municipal délibère favorablement et décide de procéder au déclassement des parcelles cadastrées ZC n° 160,161 et 162 constituant la voie communale située entre les parcelles ZC67, 65 et 152 à La Croux et de transférer cette voie dans le domaine privé de la commune. Un projet de cessions entre l'indivision Lasserre et la commune doit permettre de prolonger la voie d'accès et de desserte du lotissement et du quartier de la Croux.

Les parcelles cadastrées section ZC n° 160 et 161 d'une superficie de 563 m2 sont aliénées à l'indivision Lasserre. Le paiement s'effectue pour partie à titre de dation en paiement des parcelles ZC 168 et 169 auquel s'ajoute un montant de 3 250 €. L'impasse du lotissement sera intégrée au domaine public communal. La commune prendra en charge les travaux de goudronnage et d'installation de l'éclairage public estimés à 4100 euros. En contrepartie les lotisseurs l'indivision Lasserre et M. Girard André règleront moitié chacun leur part correspondant à ces travaux (la part due par l'indivision Lasserre est inclue dans le montant de 3250 €). Une convention sera régularisée directement avec M. Girard André.

Le Conseil municipal approuve unanimement la procédure de déclassement et le projet qui en découle.

5- Garderie :

*** mode de règlement : proposition d'adhésion au CRCESU**

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par des parents d'élèves afin d'accepter le paiement par CESU préfinancé des prestations du service de garderie périscolaire. Il propose que la commune adhère au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel, le tarif d'affiliation étant de 39.50 € au 1er janvier 2015.

Le Conseil municipal approuve unanimement le principe d'affiliation.

*** projet de modification de l'acte constitutif de la régie de recettes**

Monsieur la Maire indique qu'à la suite de la décision d'adhérer au CRCESU il convient de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes afin d'accepter le paiement, outre les chèques bancaires et le numéraire, par chèque emploi service universel préfinancé. Le conseil municipal délibère favorablement à cette modification de la régie de recettes.

Monsieur le Maire expose qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée au régisseur de recettes titulaire en charge de la garderie périscolaire. Le conseil municipal décide de lui allouer à compter du 1er janvier 2016 une indemnité de responsabilité suivant les taux en vigueur.

6- Proposition d'attribution d'une subvention au Syndicat des Chasseurs de Montlaur

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat des Chasseurs de Montlaur a mis en place des jachères fleuries sur les parcelles appartenant à la commune. La commune a perçu une indemnité de la

Fédération de chasse d'un montant de 442.50 €. Le Syndicat des chasseurs demande la prise en charge du montant global du coût des travaux agricoles s'élevant à 512.40 €.
Le Conseil municipal approuve unanimement la prise en charge de cette prestation.

7- Périscolaire : compte rendu de la réunion du comité de pilotage

Madame DECUP-CAUMES rappelle qu'un comité de pilotage a eu lieu de 21/09/2015. Les changements pour cette année sont la réalisation d'un règlement intérieur et un livret d'inscription. Deux autres réunions seront organisées pendant l'année scolaire.

8- Recensement de la population

Monsieur le Maire indique qu'une campagne de recensement sera effectuée sur la commune début 2016. Deux agents recenseurs devront assurer cette mission. Nouveauté proposée depuis le recensement 2015 : les personnes recensées auront la possibilité de répondre directement par internet. Par un système de filtres répondre en ligne rendra plus simple les réponses que par les questionnaires et pour les acteurs du recensement (commune, Insee) cela facilite le travail et le suivi de la collecte.

9- Questions diverses

Les travaux liés aux nouveaux points de collecte des ordures ménagères devront être validés et recensés. Les agents communaux réaliseront les aménagements nécessaires.
Le monument aux morts de Briols nécessite que les peintures soient reprises.

FIN DE SEANCE.